

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 26/03/2009

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,
TOUYA, RIU, SOMERVILLE, LASSALLE, YVORA.
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS - EXPERT.

Excusé : Mr FRADET.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Vote Compte Administratif 2008 et Compte de Gestion 2008 Lotissement Peyrelongue.**

Les règlements concernant le Lotissement Peyrelongue étant terminés, le compte est soldé.

*** Approbation Compte Administratif 2008 et Compte de Gestion 2008 Commune.**

Monique Clavierie présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008 qui présentent les résultats suivants :

Section Fonctionnement : Dépenses : 439 107,10 €	Recettes : 474 356,69 €
Section Investissement : Dépenses : 72 990,56 €	Recettes : 235 556,19 €

En Fonctionnement, le résultat de l'exercice 2008 est de 35 249,59 € auquel il faut rajouter les résultats antérieurs d'un

montant de 66 270,40 €. Le résultat positif global est de : 101 519,99 €.

En Investissement, le solde d'exécution 2008 étant de : 100 371,29 € et le solde des restes à réaliser d'investissement

2008 étant de : 105 027,96 € ; il apparaît un besoin de financement de 4 656,67 €.

Après échanges de vue, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes du Lotissement Peyrelongue et de la Commune tels qu'ils ont été présentés.

*** Affectation du Résultat Budget Commune.**

Après en avoir délibéré et constatant que le compte de la section Fonctionnement fait apparaître un excédent de : 101 519,99 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Article 002 : 96 863,32 € : excédent de Fonctionnement

Article 1068 : 4 656,67 € : affectation en réserves en Investissement

***Vote Budget Commune 2009.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget tel qu'il lui est proposé :

Pour la section Fonctionnement, il s'élève à :

en Dépenses : 513 081.00 €	
charges à caractère général	145 700.00
charges en personnel	208 400.00
charges de gestion	91 120.00
charges financières	5 400.00
dépenses imprévues	17 000.00
virement section Investissement	45 461.00

en Recettes : 513 081.00 €	
excédent antérieur	96 863.32
atténuation de charges	3 800.00
produits de service	49 100.00
impôts et taxes	230 057.68
subventions	115 260.00
revenus des immeubles	17 000.00
produits exceptionnels	1 000.00

Pour la section Investissement, il s'élève :

en Dépenses : 311 350.00 €, incluant les Restes à réaliser qui sont de 105 027,96 €. La différence, soit 206 322,04 €, sera consacrée aux investissements suivants :

- remboursement emprunts	94 522.04
- acquisition matériel	5 000.00

- travaux Trinquet	3 000.00
- étude médiathèque - local Pêcheurs	4 800.00
- maison de la Chasse	6 000.00
- aménagement Immeuble Lafitte	30 000.00
- étude du Port	6 000.00
- médiathèque	50 000.00
- accoustique salle des Fêtes	7 000.00

en Recettes : 311 350.00 € , réalisées de la façon suivante :

- excédent antérieur		100 371.29
- besoin financement	4 656,67	
- FCTVA	45 000.00	
- virement de la section Fonctionnement	45 461.00	
- subvention OLAE	20 319.00	
- FEC	12 000.00	
- subvention Médiathèque	28 750.00	
- emprunt	54 792.04	

A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter très faiblement le taux des impôts , à savoir :
 Taxe Habitation : 12,69 % (12,50 % 2008) Taxe foncier Bâti : 4,57% (4,50% 2008) Taxe Foncier non Bâti : 12,14% (11,95 % 2008). Cela représente une augmentation moyenne de 5 € par habitation.

*** Vote Budget Pôle médico-commercial.**

Les dépenses prévues au niveau des frais d'études et des travaux s'élèvent à : 181 941,00 € H.T.
 Un emprunt de 181 941 € sera mis en place pour faire face à ces dépenses plus un prêt relais pour la TVA .
 Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget du Pôle médico-commercial.

***Délibération demande Prêt avec préfinancement double révisabilité.**

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, aux nouveaux taux d'intérêt actuariel annuel de 3,10 %.
 Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 11 septembre 2008.

*** Taxe Séjour Forfaitaire.**

Le conseil décide d'envisager la possibilité de mettre en place une taxe de séjour forfaitaire car certains loueurs déclarent ne jamais avoir de locataires dans leurs logements bien qu'ils soient ouverts à la location.

***Divers**

- Le conseil municipal donne son accord à Mr le Maire de Josse et à son conseil municipal pour qu'ils consultent les communes voisines dans le cadre de la révision de leur PLU.
- Dans le cadre de la création du service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes propose aux collectivités, à partir du 1er avril prochain, deux conventions d'adhésions gratuites, l'une concernant la création d'un service assistant social du personnel, l'autre se rapportant à la création d'un service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer aux deux conventions.
- La mairie de Saubrigues invite, le Samedi 11 Avril à 10h30 à la salle Mamiselle (Saubrigues) les 314 Maires des communes rurales des Landes pour une réunion de présentation de l'Association des Maires Ruraux de France et pourquoi pas la création de l' Association des Maires Ruraux 40.
- Mr le Sous-Préfet rappelle à Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de Communes MACS , la nécessité de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des Gens du voyage en dehors des aires aménagées. Cette procédure donne la possibilité au Préfet, de procéder, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain. Le conseil charge son maire de procéder à la formalité.
- Dans le cadre de la préparation de la 14ème Foire Agricole et Artisanale de l' Adour du samedi 29 août prochain, la commune de Ste Marie de Gosse organise une exposition dont le thème est : la Révolte des Métayers à Ste Marie de Gosse et plus particulièrement la Grève du Pain en 1920. L'objectif est de proposer aux visiteurs une exposition à base de photos, de documents et de témoignages sur cette époque et les évènements qui se sont déroulés sur le territoire municipal et communautaire il y a 90 ans. Les responsables de l'organisation vous remercient d'avance de réunir et de préparer des éléments pour promouvoir la mémoire de votre commune. Vous pouvez prendre contact avec la mairie de Ste Marie de Gosse pour un complément d'information et pour confirmer votre participation avant le 30 juin prochain.

***Les rendez-vous du mois ***

- **Mardi 7 Avril** : découverte gratuite de la Sophrologie au Foyer des Jeunes à 17h30.
- **Lundi 13 Avril** : le Club 3ème Age vous convie tous à l'Omelette Pascale, à partir de 9 h, dans la salle 3ème Age ; prix par personne : 6 €. Inscription souhaitée auprès de Josette Chachour au 05.58.57.32.63 , de préférence le soir.
- **Vendredi 8 Mai** : Commémoration de la Victoire de 1945 :
- **Vendredi 8 Mai** : Revanche de la Finale du Championnat de France, Pelote Basque MAIN NUE 2/2 , Trinquet de Saubusse : 16h30 : Quiñelas de l'Ecole de Pelote ; 17h30 : Richard Lavielle /Jean Philippe Benesse opposés à Ximun Sorhaitz / Olivier Arotcarene. Repas à l'issue des parties, s'inscrire à Monique Claverie 06 08 31 67 05
(Oeufs - Jambon pipérade - fromage - dessert - café - vin compris 10 €) (Enfants : Oeufs - jambon - dessert 5€)